



## Procès-verbal

### Bureau de Direction

---

<b>Réunion du :</b>	13 juin 2020
<b>A :</b>	Voie électronique
<b>Présidence :</b>	M. Daniel ROLET.
<b>Présents :</b>	Messieurs Jean-Jacques AUBRY, Michel BROGLIN, Thierry CORROYER, Pascal MARCHETTI, Guy MONNIER, Hubert PASCAL, Philippe SURDOL, André SCHNOEBELEN.
<b>Excusés :</b>	

---

#### • 1/ Groupements

Le bureau du district doit valider les comptes rendus des groupements de jeunes avant leur envoi à la Ligue Bourgogne-Franche-Comté.

Un document est présenté aux membres du bureau, recensant les comptes rendus réceptionnés, et leurs caractéristiques (cf annexe du présent procès-verbal).

**Vote pour** : 9  
**Vote contre** : 0  
**Abstention** : 0

#### **Le bureau du district valide les comptes rendus de groupements.**

2 comptes rendus de groupements n'ont pas été réceptionnés. A noter qu'ils ont été demandés par mails adressés directement sur les boîtes officielles des clubs en date du 02 juin 2020. Un rappel a été effectué selon les mêmes modalités en date du 10 juin 2020.

#### • 2/ Affiliations

Deux associations ont déposés, via l'application dédiée à cet effet, une demande d'affiliation.

Il s'agit des associations de

AS MONTANDON

FC SUARCE

Les dossiers déposés sont en tous points conformes à la réglementation, notamment en ce qui concerne la déclaration des associations en préfecture.

La caution de 1000,00 euros, inscrite au barème financier pour toute nouvelle affiliation, a été versée par chacune des associations.

**Vote pour** : 9  
**Vote contre** : 0  
**Abstention** : 0

#### **Le bureau valide les demandes d'affiliations des clubs AS MONTANDON et FC SUARCE.**

**Le Président**

**Daniel ROLET**

**Le Directeur Administratif**

**Jérôme POBELLE**